

Questions orales

Neuve sont données par l'Office Canada—Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers.

Les plans d'intervention, les mesures de sécurité ou l'obligation pour la compagnie de garantir qu'elle utilisera la meilleure technologie et que les meilleurs plans sont en place pour lutter contre toute catastrophe éventuelle font partie des licences et des approbations. Toutes les précautions sont prises.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint Georges): Monsieur le Président, je remercie le ministre suppléant, le ministre des Forêts.

Il a eu une réponse toute faite, mais elle ne correspond pas à la réalité. En effet, un rapport de l'Independent Petroleum Association of Canada, paru aujourd'hui, indique que la situation est dangereuse là-bas.

Actuellement, on fait au large des côtes du forage de reconnaissance, mais on n'a pas d'installation de secours pour forer un puits d'intervention en cas d'éruption.

Je demande au ministre de ne pas se dérober en parlant des règlements sur les licences. J'aimerais savoir ce qu'il ferait si un malheur se produisait aujourd'hui, si nos fonds de pêche étaient en danger et si une catastrophe écologique et économique survenait. Que se passerait-il? Que ferait le gouvernement dans le cas énoncé dans la lettre que le ministre vient de lire? Que fait-il maintenant pour prévenir une catastrophe de ce genre?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, il ne s'agissait pas d'une lettre, mais d'un communiqué de presse dans lequel, je présume, le député a tiré ses informations.

M. Simmons: Non. J'ai écrit au ministre la semaine dernière.

M. Oberle: Je tire les miennes des règlements, des lignes directrices et des méthodes qui sont appliqués, avec le consentement de l'industrie, pour réduire les risques d'une telle catastrophe.

Le député doit tenir compte du fait que l'exploration au large des côtes reste une des principales initiatives prises par notre gouvernement en collaboration avec les provinces de l'Atlantique pour essayer de relancer leur économie. Si le député propose que nous mettions fin à tous ces travaux pour éliminer absolument tous les risques qui y sont associés, laissons-le proposer.

M. le Président: Le député de Willowdale. Comme il reste peu de temps, je lui demanderais d'aller droit au but.

* * *

[Français]

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, le ministre d'État a déclaré à la Chambre, et je cite: «Nous nous conformons aux lignes directrices.» Mais, monsieur le Président, il n'a respecté que quatre des neuf lignes directrices. Ma question est la suivante: À combien d'autres sociétés étrangères bancaires accorderez-vous une licence et le traitement de faveur que vous avez accordé à l'American Express?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'aimerais répéter que nous n'avons pas accordé un traitement de faveur à l'American Express. Nous avons pendant trois ans discuté avec eux de la façon de les ramener à l'intérieur, je dirais, des règles qui gouvernent les banques au Canada. Nous avons affaire ici à une entreprise qui travaille déjà au Canada, qui est à 90 p. 100 dans le secteur financier, qui est en compétition avec nos banques en étant complètement en dehors de la réglementation. Nous avons pensé que s'il y avait une façon, je dirais, de les capturer et de les ramener à l'intérieur de nos règles, nous pouvions le faire. Et nous avons pendant trois ans discuté avec eux. Nous avons mis des balises. Nous leur avons demandé de se retirer d'un certain nombre de secteurs et nous avons maintenant réglé ce problème à l'intérieur de la Loi sur les banques.

M. le Président: Une question supplémentaire très très courte.

[Traduction]

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, le problème en question se pose dans le cas d'American Express, mais soyons clairs. D'autres sociétés établies au Canada se trouvent dans la même situation qu'American Express; c'est le cas d'importantes institutions financières comme GMAC, General Electric, Sears-Roebuck et Ford Credit.

• (1500)

Que va répondre le ministre lorsque ces sociétés viendront frapper à sa porte pour lui demander de bénéficier du même traitement qu'American Express? Va-t-il leur dire qu'elles sont les bienvenues, même si elles ne respectent pas nos lignes directrices, car American Express était dans la même situation? Ou va-t-il plutôt leur répondre qu'il est désolé, mais que la porte est fermée